



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Libye

Question écrite n° 117951

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien retenus dans les prisons libyennes depuis 1999. Le régime libyen les accuse d'avoir volontairement inoculé le virus du sida à près de quatre cents vingt-six enfants hospitalisés. Le 6 mai 2004, les accusés ont été condamnés à mort par peloton d'exécution. Le 25 décembre 2005, la cour d'appel a cassé cette condamnation à mort et ordonné la tenue d'un nouveau procès. Malgré les espoirs levés par cette nouvelle les accusés ont encore été condamnés le 19 décembre 2006. Cela fait désormais plus de sept ans que ces personnes sont incarcérées dans des conditions très difficiles en dépit de la pression de nombreux États et organisations non gouvernementales. Elle lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre dans ce dossier et, de façon plus générale, comment obtenir du Gouvernement libyen un plus grand respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La France, tout comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est solidaire de la Bulgarie dans les efforts menés pour aboutir à la libération du personnel médical emprisonné. Les membres du Gouvernement expriment systématiquement notre préoccupation concernant le sort des infirmières bulgares et du médecin palestinien dans leurs entretiens avec leurs interlocuteurs libyens. Le chef de l'État lui-même s'est déclaré publiquement choqué par le verdict du 19 décembre dernier, et il a appelé les autorités libyennes à la clémence. Depuis le début de l'année 2006, la France, en liaison avec l'Union européenne, a entrepris la mise en oeuvre d'un plan humanitaire d'aide aux enfants contaminés. Ce plan consiste principalement en la mise à niveau de l'hôpital de Benghazi où sont soignés les enfants contaminés ainsi qu'en l'accueil dans des hôpitaux français d'environ 180 enfants pour des soins ponctuels. Cette dernière opération a pu être menée sur un financement libyen. D'autre part, la France poursuit son action au sein de l'Union européenne en vue d'obtenir une solution conforme aux normes de la justice internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Martine David](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117951

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1162

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2855